



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30355-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.435**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : GRILLE PEDAGOGIQUE 2013-2014 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DARIUS MILHAUD

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gérard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service Effectifs, Mobilité
et Recrutements/Insertion

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

Nomenclature : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : GRILLE PEDAGOGIQUE 2013-2014 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DARIUS MILHAUD - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à la présentation de la grille pédagogique du Conservatoire de musique et de danse Darius Milhaud pour l'année scolaire 2013-2014.

1/ le projet d'établissement :

Etablissement de 1.500 élèves encadrés par 90 professeurs et assistants d'enseignement artistique, le Conservatoire National de Musique et de Danse Darius Milhaud, à rayonnement départemental, est un service de la Ville d'Aix-en-Provence. Il joue un rôle majeur dans la vie culturelle de la cité, tant par les cours qu'il dispense que par les très nombreuses réalisations publiques qu'il propose tout au long de l'année à la population aixoise. Les activités d'enseignement suivent un rythme scolaire.

Les enseignements se déroulent dans le bâtiment principal du Conservatoire d'Aix-en-Provence, dans l'une de ses annexes (Mignet, Campagne Roure), dans des locaux de l'Education Nationale pour les classes à horaire aménagé et dans les locaux de lycée Mignet et à l'Espace Forbin pour les deux studios de danse.

Le programme comprend des cycles d'études, des formules destinées à l'éveil et à l'initiation préalable au 1^o cycle, des départements pédagogiques (formation et culture musicales, écriture, analyse, histoire de la musique, instruments polyphoniques etc.). Les orchestres et les chorales sont aussi un élément fondamental de la vie musicale ou chorégraphique dans la mesure où elle initie les élèves au travail en équipe en décloisonnant les pratiques.

Le projet de l'établissement intègre le développement de l'activité liée à l'art dramatique.

2/ les dotations pour l'année 2013-2014

L'augmentation globale* est estimée à 1.2 % entre le budget consommé de 2012-2013 et la dotation 2013-2014. Les deux facteurs conjugués à mettre en évidence sont :

- l'augmentation mécanique des salaires moyens avec le GVT (glissement vieillesse technicité),
- le délai de carence avant déclenchement d'un remplacement s'effectue en dessous de 8 jours francs d'absence de l'agent titulaire du poste, afin de respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Cette disposition a aussi pour conséquence de faire baisser la masse salariale.

GRILLE PEDAGOGIQUE 2013-2014 : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

		Dotation 2011-12	Consommé 2011-12	Résultat 2011-12	Dotation 2012-13	Budget Consommé 2012-13	Résultat 2012-13	Augmentation globale en %*	Dotation 2013-14
NON- ENSEIGNANTS	T	729 735	727 563	-2172	728 491	755 799	-27 308	0.82%	761 997
	NT	4915	686	-4229	13 790	50 714	-36 924	1.55%	51 502
	ST	734 650	728 249	-6401	742 281	806513	-64 232	0.87%	813 499
ENSEIGNANTS	T	2 677 374	2 749 155	71 781	2 709 502	2 734 162	-24 660	0.79%	2 755 705
	NT	404 605	431 375	26 770	410 643	379 982	30 661	4.90%	398 607
	ST	3 081 979	3 180 530	98 551	3 120 145	3114144	6 001	1.29%	3 154 312
Jurys de concours		62 200	51 884	-10316	62 946	8 835	54 111	0%	8 835
Remplacement		19 011	0	-19 011	19 329	0	19 329	0%	0
TOTAL GENERAL		3 897 840	3 960 663	62 823	3 944 701	3 929 492	15 209	1.20%	3 976 646

T : Titulaire – NT : non-titulaires – ST : sous-total

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir décider :

- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes des personnels non-enseignants titulaires et non-titulaires du 1^o septembre 2013 et au 31 août 2014 pour un coût de **813.499 €**,
- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants titulaires du 1^o septembre 2013 et au 31 août 2014 pour un coût de **2.755.705 €**,
- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants non-titulaires du 1^o septembre 2013 et au 31 août 2014 pour un coût de **398.607 €**,
- la reconduction de l'enveloppe permettant l'organisation des jurys de concours du 1^o septembre 2013 et au 31 août 2014 pour un coût de **8.835 €**,

Sachant que les dépenses visant à l'ensemble des opérations s'élèvent à **3.976.646 €** toutes charges comprises pour l'année scolaire 2013-2014, réparties comme suit :

- du 1 septembre 2013 au 31 décembre 2013 pour un montant de **1.325.549 €** au budget de la Ville Chapitre 923-1164131,

- du 1^o janvier 2014 au 31 août 2014 pour un montant de **2.651.097 €** à prévoir au budget primitif 2014.

**2013.435 - GRILLE PEDAGOGIQUE 2013-2014 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DARIUS MILHAUD**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**